

ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE ET A L'INTERNAT RENTREE 2010

Le restaurant scolaire fonctionne en self-service avec contrôle d'accès par carte magnétique.

La présentation de cette carte préalablement créditée est **OBLIGATOIRE** pour avoir droit à un repas. Elle est distribuée gratuitement à tous les nouveaux élèves et est valable pour toute la durée de la scolarité au lycée.

En cas de perte ou de détérioration importante de la carte, il est vivement recommandé de le signaler rapidement auprès du service intendance, afin qu'elle soit désactivée. Une nouvelle carte sera délivrée au prix de 7,60 € ou gratuitement selon le cas.

En cas d'oubli de carte, l'élève pourra se rendre auprès du service intendance afin de retirer un « **bon pour un repas** » avant 12h30, sauf le mercredi, dans la mesure où son compte sera créditeur.

Le coût d'un repas jusqu'au 31 décembre 2010 s'élève à 3,33 €. Il est souhaitable d'acheter des repas par 10.

Le réapprovisionnement de la carte est à prévoir lorsqu'il reste 2 repas soit 6,66 € sur le compte (somme inscrite sur l'écran du distributeur de plateau). Celui-ci peut être effectué par chèque à l'ordre de « agent comptable du lycée Aiguerande », et déposé dans la boîte prévue à cet effet avant 10H00 (sauf le mercredi), ou en espèces auprès du service intendance (en aucun cas les espèces ne doivent être déposées dans la boîte aux lettres).

Les élèves des sections hôtellerie/restauration sont obligatoirement demi-pensionnaires ou internes.

Tarif de l'internat pour l'année 2010-2011 :

Septembre à décembre : 447,72 €

Janvier à mars : 391,14 € *

Avril à juin : 325,95 € *

soit 1 164,81 € pour l'année scolaire.

Les tarifs pour l'année 2011 seront votés en Conseil d'Administration durant le 1^{er} trimestre).

Un fonds social existe pour les familles en difficulté : merci de contacter l'assistante sociale

Mme Claire LE VAILLANT.

* à modifier selon vote du Conseil d'Administration à venir.

